



DEPARTEMENT DU MORBIHAN  
 COMMUNAUTE DE COMMUNES  
 DE BELLE ILE EN MER  
**ZONAGE D'ASSAINISSEMENT DES  
 EAUX USEES**

CARTE DE DELIMITATION  
 DU  
**ZONAGE D'ASSAINISSEMENT DE LA COMMUNE DE LE PALAIS**  
 ZONAGE COLLECTIF 2018

En dehors de ce périmètre, les zones relèvent de l'assainissement non collectif

- Bassin d'alimentation d'un captage d'eau potable : infiltration totale obligatoire des eaux usées traitées
- Bassin d'alimentation d'un captage d'eau potable en projet : infiltration totale ou partielle/saisonnnière des eaux usées traitées à privilégier dès que possible puis infiltration totale obligatoire des eaux usées traitées à compter de l'arrêté établissant le périmètre de protection des captages
- Bassin versant d'un site de baignade ayant fait l'objet d'un profil de baignade : infiltration partielle/saisonnnière obligatoire des eaux usées traitées
- Secteur n'ayant pas d'usage officiellement recensé : infiltration totale ou partielle/saisonnnière des eaux usées traitées à privilégier dès que possible

Réalisation : Avril 2018

	Echelle :	Echelle : 1:7 000
--	-----------	----------------------

MAITRE D'OUVRAGE : COMMUNAUTE DE COMMUNE DE BELLE ILE EN MER		 <small>EP Eau de          Morbihan          BP 4114          56454 BELLÉ-EN-MER          Tél. 02 97 79 07 00          Fax. 02 97 79 02 95          www.eau-morbihan.fr</small>
--	--	--